

La BCGE renforce la prévoyance des baby-boomers

Les baby-boomers sont arrivés à l'âge où l'on se préoccupe plus volontiers des questions de prévoyance; les plus âgés d'entre eux sont même très proches de la retraite. Ils requièrent des propositions spécifiques qui tiennent compte des besoins et du cycle de vie, une segmentation mieux affinée et une communication adaptée. La BCGE répond à ce défi en proposant des entretiens personnalisés et des solutions en matière de prévoyance.

La classe d'âge des baby-boomers (nés entre 1946 et 1965)¹ est constituée de personnes dont les parents ont fondé leur famille après la Seconde Guerre mondiale et au cours des années 1950. La taille considérable de cette classe d'âge a eu comme conséquence de nombreux changements tant culturels qu'économiques.

De nombreux baby-boomers ont choisi de se marier et d'avoir des enfants plus tard, vers le début de la trentaine, ce qui a eu comme conséquence la diminution du nombre d'enfants par famille. En Suisse, en 1950, le taux de natalité était de 2.4 avec un pic de 2.67 en 1963, pour se retrouver aujourd'hui à 1.48. Et selon le scénario moyen, en 2050 ce taux sera de 1.4². Pour assurer le renouvellement des générations, il faudrait 2.1 enfants par femme! Lorsqu'on sait que l'AVS est financée selon le système de répartition, c'est-à-dire que les salariés cotisent pour payer les rentes de ceux qui sont à la retraite aujourd'hui en attendant que les futurs salariés fassent de même, on s'aperçoit qu'à moyen terme il y aura un problème. La solidarité entre les générations diminue très fortement, chacun a donc intérêt à prendre en main, en fonction de ses moyens, la planification de sa retraite!

Les rentes seront versées plus longtemps

L'accroissement de l'espérance de vie est un autre défi pour les baby-boomers. En effet, en 1950 celle-ci était de 66.4 ans pour un homme et de 70.9 pour une femme. En 2006 celle-ci était de 79.1 pour un homme et de 84 pour une femme. Ce risque qu'on appelle "risque de longévité" n'a pas seulement des conséquences pour l'AVS. La prévoyance professionnelle doit également s'adapter, car il faudra verser des rentes beaucoup plus longtemps.

Au moment de l'entrée en vigueur de la prévoyance professionnelle, l'espérance de vie après la retraite était calculée à 14.9 ans pour un homme et à 19 ans pour une femme. Aujourd'hui, elle est de 18.3 ans pour les hommes et de 21.8 ans pour les femmes³. Pour cette raison, et compte tenu de la volatilité des rendements, le taux de conversion de la rente LPP diminuera à 6.8 en 2014 (le Conseil fédéral planche sur un nouvel abaissement du taux à 6.4%).

D'un point de vue économique, la classe d'âge des plus de 50 ans croît au point de devenir presque majoritaire au milieu de ce siècle. En effet, la population âgée de 50 à 64 ans représente un groupe d'âge intéressant pour les économistes et les sociologues, en raison des défis qu'elle suscite



Albert Gallegos
Chef du centre de Conseil patrimonial et de prévoyance

en termes de retraite. Ainsi, comme conséquence de l'arrivée à la cinquantaine des premières générations du baby-boom, la part des travailleurs âgés de 50 ans et plus est passée de 24.9% de la population active⁴, en 1996, à 27.7% en 2007. En 2030 elle sera d'environ 32%.

Héritages tardifs

La domination financière et patrimoniale des plus de 50 ans ne fait que commencer et elle va s'intensifier dans les années à venir. Ceci sera dû à plusieurs facteurs: d'abord les femmes "seniors" arriveront à la retraite, ce qui signifie deux pensions au lieu d'une seule. En effet, leur taux d'activité est passé de 33%, en 1960, à 50% en 2005⁵. Donc, une part d'entre elles non négligeable aura droit à la rente d'une caisse de pensions. Ensuite, les retraites seront plus élevées, cela dû au fait que la LPP arrivera à maturité (en vigueur depuis 23 ans) et que les salaires des plus de 50 ans d'aujourd'hui auront été plus importants pendant leur carrière que ceux des retraités actuels. En effet, ils sont arrivés dans le marché du travail au moment de la croissance économique et ils ont profité de bonnes conditions financières. Finalement, la Suisse est un pays d'héritiers, où deux tiers de la population touchent un héritage au cours de leur vie; les classes moyennes sont en première ligne. Selon différentes études⁶, 28.5 milliards sont légués par année et 64% des bénéficiaires ont plus de 50 ans!

La pyramide financière des ménages suisses est dominée largement par les plus de 50 ans. Pour cette raison, les banques développent des prestations qui tiennent compte de l'ensemble du patrimoine du client: placement, prévoyance, financement et les aspects liés à la succession, voire le divorce.

Les conseils sont indispensables

Pour faire face à ces nombreux défis, la BCGE a créé un concept novateur, BCGE Praevisio, reposant sur une analyse de la situation personnelle de chaque client et une sélection des meilleurs produits de prévoyance sur le marché, en toute indépendance. L'objectif premier est de leur donner de précieux conseils pour leur permettre de conquérir une indépendance financière, quels que soient leurs objectifs: garantir leurs revenus, protéger leurs familles, constituer un patrimoine, obtenir des allègements fiscaux, etc.

En ce qui concerne les placements, pierre angulaire d'une prévoyance réussie, la BCGE a fait un choix affirmé. Elle a créé une philosophie d'investissement qui inspire l'ensemble des opérations de gestion pour la clientèle et pour la banque elle-même. Cette méthode empreinte de classicisme, de prudence et de rigueur constitue paradoxalement une stratégie différenciatrice et innovante dans la gestion financière d'aujourd'hui. Sa transparence et sa simplicité séduisent même les plus exigeants et les plus sophistiqués, lassés du couple "compliqué-décevant". Son enracinement dans l'économie réelle, et non la finance virtuelle, est aussi un choix fort et naturel de la part d'une banque universelle qui vit en osmose avec les acteurs de l'économie réelle. <

Albert Gallegos

1 Jean-Paul Tréguer, Le Senior marketing, 4e édition, Dunod 2007.

2 ESPOP, BEVNAT, Office fédéral de la statistique.

3 Espérance de vie selon l'âge, période 1981-2006. Office fédéral de la statistique.

4 L'activité professionnelle des personnes de 50 ans et plus. OFS, février 2008.

5 OFS, 2005.

6 Heidi Stutz, Tobias Bauer et Susanne Schmugge, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS).